

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 13 février 2007

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Paramount Resources Ltd. (POQ)
Scission d'actions (suivi)**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les bons de souscription de MGM Energy Corporation (MGM) qui avaient été émis à ses actionnaires par Paramount Resources Ltd. (Paramount) dans le cadre de la scission de ses actions et de la création de MGM complétées le 12 janvier 2007 viendront à échéance à 16:30 (heure de Calgary) le 16 février 2007 et seront retirés de la cote de la Bourse de Toronto à ce moment.

Les membres compensateurs désirant exercer les bons de souscription faisant présentement partie du livrable des options sur Paramount devront exercer ces options avant l'heure de clôture des affaires de la CDCC, le 13 février 2007. Pour de plus amples informations sur le règlement des bons de souscription venant à échéance, veuillez vous référer au bulletin publié par la Bourse de Toronto le 5 février 2007 (Bulletin No. 2007-0156).

À la suite de l'échéance des bons de souscription de MGM, le livrable sur les classes d'options POQ ne tiendra plus compte des bons de souscription expirés. Aucun ajustement ne sera effectué sur les contrats d'options pour compenser toute valeur en-dedans du cours que pourraient avoir les bons de souscription de MGM au moment de leur échéance.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les Membres de la CDCC peuvent joindre le service des opérations de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 027-2007